

29 Septembre 2015

GROUPE EUROTUNNEL SE

PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

Descriptif (article 241-2 Règlement Général AMF)

**Déclaration hebdomadaire des transactions
sur actions ordinaires propres (ISIN : FR00105333075)**

En application de l'article 241-4 du Règlement général de l'AMF et dans le cadre du programme de rachat d'actions approuvé par l'Assemblée générale du 29 avril 2015, Groupe Eurotunnel SE (GET SE) déclare ci-après les transactions réalisées sur ses propres actions pour la période du **23/09/2015** au **25/09/2015** :

Séance du	Nombre de titres achetés	Prix moyen pondéré en €	Montant en €
23/09/2015	120 000	11,9535	1 434 420,00
24/09/2015	205 000	11,8685	2 433 042,50
25/09/2015	16 920	11,9489	202 175,39
TOTAL	341 920		4 069 637,89

Ces transactions n'ont pas donné lieu à l'utilisation d'instruments dérivés.